

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 305

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 3

Substituer à la date :

« 16 avril 2019 »

la date :

« 15 avril 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à modifier la date de début de la souscription nationale.

En effet celle-ci ayant, en réalité, débuté dès les premières heures de l'événement, il convient de faire débuter les effets de la souscription nationale à la date de l'événement. De plus, même si l'annonce du Président de la République, est le point de départ de la souscription nationale, l'idée reste que chaque don va être intégré dans à la souscription nationale. Il conviendrait, ensuite, de faire commencer la réduction d'impôts à la même date en se référant aux vœux des donateurs.